

016-211603402-20150319-2015005-DE
Reçu le : 31/03/2015
Publié le : 31/03/2015



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/03/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

L'an 2015, le 19 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Même Les Carrières s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARCEAU Bernard, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2015.

Vote
A la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 2

Présents : M. MARCEAU Bernard, Maire, Mmes : ALEXANDRE Brigitte, BOURDAREAU Laurence, CHADOUTAUD Andrée, D'HARDEMARE Hélène, DA COSTA Carla, HOGNON Anastasia, MM : BLANCHET Jean Marie, BOURABIER Maurice, BRISSEAU Henri, MOREAU Jean-Claude, SICAIRES Gilles

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARSAUD Sandra à M. MARCEAU Bernard, MM : BEAUFORT Denis à Mme HOGNON Anastasia, FAIRE Gérard à M. BOURABIER Maurice

A été nommé secrétaire : M. BRISSEAU Henri

2015005 - Délibération pour Motion de déclaration hors zone "TAFTA"

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, le projet de zone de libre-échange transatlantique communément désigné sous le sigle TAFTA (Transatlantic Free Trade Area).

Il informe que cet accord a pour vocation la mise en place d'une zone de libre échange entre le vieux continent et les Etats-Unis, dans l'esprit de ce qui existe déjà sur le continent américain entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique (Alena). Sa signature prévue en 2015 représentant l'aboutissement de plusieurs accords et mesures déjà adoptées par l'Union Européenne, le but étant de jeter les bases d'un immense marché commun.

Il précise que déjà nombres de Régions, Communautés de Communes et Communes se sont déclarés "Zone Hors TAFTA" et propose de manifester cette opposition par la motion de "déclaration hors zone TAFTA pour la commune".

Le débat s'instaure.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, soit 2 abstentions et 13 pour :

- Décide, dès lors de déclarer la commune « zone hors TAFTA ».
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette décision aux services concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Monsieur Le Maire
Bernard MARCEAU